

**2nde GT et 1^{ère} G à procédure spécifique
SECTIONS INTERNATIONALES et BFI**

Etablissements concernés :

BAS-RHIN	Lycée International Les Pontonniers STRASBOURG – Section internationale allemande, anglaise, espagnole, italienne, polonaise, portugaise et russe Lycée Jean Rostand STRASBOURG – Section internationale américaine
HAUT-RHIN	Lycée Louis Armand MULHOUSE – Section internationale britannique

Public concerné :

Ces sections s'adressent à des élèves étrangers ou français motivés, ayant un bon niveau dans la langue demandée et capables de **s'adapter à une charge de travail supplémentaire**, avec une attention particulière accordée aux élèves locuteurs natifs ou de culture bilingue.

Les sections internationales ont un double objectif :

- « [...] permettre à des élèves étrangers et à des élèves français d'acquérir ensemble une formation impliquant l'utilisation progressive d'une langue étrangère dans certaines disciplines. » (article D. 421-131 du code de l'éducation) ;
- « [...] faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et [...] former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines. » (article D. 421-132 du code de l'éducation)

La brochure de présentation du site EDUSCOL rappelle que :

« Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système français tout en continuant les apprentissages de leur langue maternelle » (...)

« Dans un même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou **disposant de la motivation et des compétences linguistiques** nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et culturel. »

« **La formation en sections internationales est un parcours exigeant** ».

Conditions et modalités d'admission des élèves dans une 2nde section internationale :

Tous les candidats, quel que soit le profil doivent formuler une demande de candidature via le dossier spécifique en ligne sur le site du lycée concerné (sauf les candidats originaires de SI qui candidatent au lycée international des Pontonniers). Ce dossier sera obligatoirement accompagné des copies des bulletins scolaires de 3^{ème} et tout document attestant du niveau de la langue de la section demandée.

Le dossier de candidature doit permettre de vérifier les conditions suivantes :

- pour les élèves étrangers, attester d'une connaissance suffisante de la langue de la section et du français.
- pour les élèves français, avoir effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section demandée ou attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section

L'examen doit permettre de vérifier les conditions suivantes :

- pour les élèves étrangers, la connaissance du français (une épreuve écrite et une épreuve orale - positionnement)
- pour les élèves français, l'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère (une épreuve écrite d'une heure environ et une épreuve orale de 10 à 15 mn)



Candidature des élèves issus d'une section internationale de 3^{ème} de même langue au collège :

Le dossier de candidature comportant les résultats scolaires du candidat est à déposer dans les délais auprès **de l'établissement d'origine**. Les candidats sont invités à la passation d'une épreuve écrite dans leur établissement d'origine. L'épreuve orale a lieu dans le lycée de la section demandée.

Cas particuliers : Les candidats du collège Bel Air seront convoqués pour l'ensemble des épreuves au lycée Louis Armand de Mulhouse.

Candidature des élèves hors section internationale en 3^{ème} :

Le dossier de candidature comportant les résultats scolaires du candidat et son parcours à l'étranger le cas échéant est à déposer **dans le lycée disposant de la formation**. Les candidats passent une épreuve écrite et orale d'aptitude.

Le classement des candidatures tient compte des résultats aux épreuves écrites, orales et des éléments pédagogiques consignés dans son dossier.

Pour tous les candidats, l'admission dans la section internationale est prononcée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) sur proposition du proviseur de l'établissement concerné lors des commissions d'affectation de fin de 3^{ème}.

En cas d'aptitude du candidat, la famille doit obligatoirement formuler le vœu « 2^{nde} internationale » en vœu 1 sur la demande d'affectation en 2^{nde} GT ou lors de la saisie des vœux via le Service en Ligne Affectation.

Scolarité en seconde

Les sections internationales allient programmes français et programmes étrangers ; à ce titre elles favorisent l'ouverture internationale. Elles associent les services d'enseignants français et étrangers. Ces derniers interviennent dans leur langue d'origine pour des enseignements spécifiques en histoire, géographie et littérature du pays concerné.

Les enseignements sont dispensés conformément aux programmes en vigueur dans les classes considérées, avec deux enseignements spécifiques pour les sections internationales :

- 4h minimum d'histoire-géographie. Cet enseignement remplace l'enseignement normal d'histoire-géographie : 2 heures minimum sont enseignées dans la langue de la section
- 4h minimum de langue et littérature, en langue de la section ou du parcours, dispensées en supplément de l'horaire de LVA.

Conditions et modalités d'admission des élèves en 1^{ère} B.F.I. (arrêté du 06 août 2021) :

2 profils d'élèves peuvent intégrer la classe de 1^{ère} BFI :

- **Élèves issus des sections internationales de la classe de seconde**

Pour ces élèves, les niveaux de langues sont établis au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de leur établissement d'origine, pour le dernier trimestre de l'année scolaire de la classe de seconde. Ces élèves n'ont à fournir aucun autre justificatif.

- **Élèves qui ne sont pas issus des sections internationales de la classe de seconde**

Ces élèves non scolarisés en 2^{nde} SI qui souhaitent intégrer la 1^{ère} BFI doivent se préinscrire via le lien sur le site internet du lycée demandé. Une épreuve écrite d'une heure et un entretien oral de 15 mn (si réussite à hauteur ou au-delà du niveau seuil fixé pour l'épreuve écrite) permettront de vérifier le niveau attendu en 1^{ère} BFI (B2).

Sites internet des établissements proposant une 1^{ère} BFI :

- Lycée international des Pontonniers - Strasbourg - www.lyc-sections-internationales.ac-strasbourg.fr. pour les sections allemande, britannique 67, espagnole, italienne, polonaise, portugaise, russophone ;
- Lycée Jean Rostand – Strasbourg - <https://www.lycee-jean-rostand.fr/> pour la section américaine ;
- Lycée Louis Armand – Mulhouse - <https://www.louis-armand-mulhouse.fr/> pour la section britannique 68.



Scolarité en 1^{ère} BFI : (<https://eduscol.education.fr/3043/le-baccalaureat-francais-international-bfi>)

L'élève scolarisé en classe menant au baccalauréat français international (BFI) suit :

- les mêmes enseignements que les élèves engagés dans un parcours de droit commun conduisant au baccalauréat général, à savoir : les enseignements de tronc commun, les enseignements de spécialité et, le cas échéant, des enseignements optionnels dont possiblement une langue vivante C ;
- des enseignements complémentaires spécifiques à la préparation du baccalauréat français international :
 - 2 h enseignement de connaissance du monde ;
 - 4 h enseignement histoire-géographie,
 - 4,5 h enseignement d'approfondissement culturel et linguistique.

Examen FINAL

L'arrêté du 06 août 2021 relatif aux sections internationales de lycée (NOR : MENE2123398A)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915060> prévoit les nouvelles modalités concernant le Baccalauréat Français International.

**Epreuves spécifiques du BFI à compter de la session 2024
pour les élèves ayant suivi les enseignements y menant pendant les
2 années du cycle**

- Connaissance du monde : épreuve orale en LVA (projet) – coeff 20 – (Tle)
- Approfondissement culturel et linguistique :
 - composition écrite : coeff 10
 - interrogation orale : coeff 10
- DNL obligatoire :
 - épreuve écrite (français ou LVA) : coeff 10
 - épreuve orale (LVA) : coeff 10
- DNL facultative :
 - épreuve orale spécifique – en LVA, LVB ou LVC – portant sur l'enseignement de spécialité **de Tle** concerné – coeff 20

En LVA ou LVB – remplace les notes obtenues au contrôle continu sur le cycle dans la langue concernée

remplace les notes obtenues au contrôle continu sur le cycle dans la discipline concernée (HG ou ES)



Calendrier particulier des candidatures

- **Du 15 décembre 2025 au 7 février 2026** : inscription en ligne pour la passation de l'examen écrit :
 - soit en se référant au collège ou lycée d'origine de l'Académie de Strasbourg : www.ac-strasbourg.fr/procedures-d-orientation-et-d-affectation-post-3e-2025-122683
 - soit en se connectant sur le site internet du lycée d'accueil :
 - Lycée international des Pontonniers- Strasbourg - www.lyc-sections-internationales.ac-strasbourg.fr
 - Lycée Jean Rostand – Strasbourg - <https://www.lycee-jean-rostand.fr/>

Cette candidature entraîne l'envoi par mail d'un dossier à compléter.

- **11 février 2026** : date limite du retour des fiches de candidature avec les pièces demandées au lycée concerné (au collège d'origine pour les élèves déjà inscrits en SI).
- **31 mars 2026** : date limite du retour du dossier de candidature avec les pièces demandées à télécharger sur le site du lycée demandé.
Lycée Louis Armand – Mulhouse - <https://www.louis-armand-mulhouse.fr/>

- **Passation des tests écrits :**

DATES	MERCREDI 11/03/26	MERCREDI 04/03/26	SAMEDI 07/03/26	MERCREDI 26/03/26	MARDI 28/04/26
<u>Lycée Louis Armand</u>					Niveaux 2^{nde} et 1^{ère} Tous les candidats SI Britannique : Epreuve écrite
<u>Lycée Jean Rostand</u>	Niveau 2^{nde} <u>Elèves extérieurs</u> SI Américaine : Epreuve écrite			Niveau 1^{ère} <u>Elèves extérieurs</u> SI Américaine : Epreuve écrite	
<u>Lycée International Les Pontonniers</u>		Niveau 2^{nde} <u>Elèves extérieurs</u> SI Espagnole, Italienne, Portugaise et Polonaise : Epreuve écrite SI Allemande, Russe : Epreuve écrite Niveau 1^{ère} : <u>Elèves extérieurs</u> SI toutes langues confondues : Epreuve écrite	Niveau 2^{nde} <u>Elèves extérieurs</u> SI Britannique : Epreuve écrite Niveau 1^{ère} <u>Elèves extérieurs</u> SI Britannique : Epreuve écrite		
DATES		MARDI			



LIEUX		10/03/26			
<u>Collège International de l'Esplanade</u>		Niveau 2^{nde} <u>Elèves déjà scolarisés dans le parcours international</u> SI Espagnole, Italienne, Arabe et Britannique : Epreuves écrites			
<u>Collège Vauban</u>		Niveau 2^{nde} <u>Elèves déjà scolarisés dans le parcours international</u> SI Coréen, Portugaise et Polonaise : Epreuves écrites			

- **Passation des tests oraux :**

SI Américaine : Niveau 2^{nde} LPO Rostand : du 30/03 au 10/04/2026

SI Américaine : Niveau 1^{ère} BFI LPO Rostand : du 27/04 au 30/04/2026

SI toutes sections : Niveau 2^{nde} LI Les Pontonniers : du 23/03 au 10/04/2026

SI toutes sections : Niveau 1^{ère} BFI LI Les Pontonniers : du 23/03 au 10/04/2026

SI Britannique : Niveau 2^{nde} LGT L. Armand-Mulhouse : le 05/05/2026

SI Britannique : Niveau 1^{ère} BFI LGT L. Armand-Mulhouse : le 05/05/2026

SI toutes sections : Niveau 2^{nde} Clg Vauban : le 13/03/2026

SI toutes sections : Niveau 2^{nde} Clg International de l'Esplanade : le 13/03/2026

LFA : Clg Vauban LFA : le 17/03/2026 et le 18/03/2026

- Les familles sont averties par mail **fin mai 2026** de la suite donnée à la candidature de leur enfant : APTE – NON APTE

- **Début juin, demande d'affectation :**

- Si l'élève obtient le passage en classe de 2^{nde} GT et a obtenu un avis d'aptitude, les familles doivent formuler le vœu « 2^{nde} GT internationale » lors de la demande d'affectation en 2^{nde} GT dans le *Service en Ligne Affectation (SLA)*. Les candidats n'ayant pas accès au service en ligne doivent transmettre la demande via un formulaire DE21 transmis à la DSDEN du département demandé.

- Si l'élève de 2^{nde} GT internationale obtient le passage en 1^{ère} générale, la montée en 1^{ère} BFI se fait directement à l'interne sans autre démarche. Si l'élève n'est pas issu d'une 2^{nde} GT internationale mais qu'il a obtenu un avis d'aptitude lors des tests, alors la famille doit formuler le vœu « 1G INT » suivi de la langue concernée sur le formulaire DE21. Ce document est à remettre au lycée d'origine qui procède à la saisie informatique des demandes.

- **Fin Juin :**

Pour les 2ndes : l'affectation est prononcée par l'IA-DASEN en fonction du classement aux tests d'aptitude et des capacités d'accueil. Elle est conditionnée par l'obtention de la décision du passage en 2nde GT dans le collège d'origine. Les familles des élèves affectés sont invitées à inscrire leur enfant sur le Service en Ligne Inscription dans les jours qui suivent la réception de la notification et à déposer un dossier d'inscription au lycée demandé selon un calendrier transmis aux collèges de l'académie de Strasbourg.

A l'issue de la 2nde en Section Internationale, l'élève qui souhaite quitter le cursus, rejoindra son établissement de secteur post-3^{ème} dans la limite des places disponibles.

Pour les 1ères : l'affectation est prononcée par les services du SAIO, sur proposition du chef d'établissement du lycée concerné sous réserve d'un passage en 1^{ère} G (prononcé par le chef d'établissement de 2nde du lycée d'origine), et des places disponibles en 1^{ère} BFI au lycée demandé.

- ✓ **Si l'élève ne réside pas dans l'académie de Strasbourg**, il est nécessaire de joindre, à la demande d'inscription à l'examen d'aptitude, une attestation de mutation de son représentant légal ou une attestation sur l'honneur de son arrivée prochaine dans l'académie.
ATTENTION : pour ensuite formuler la **demande d'affectation**, la famille doit non seulement avoir obtenu l'avis d'aptitude, mais aussi fournir à la DSDEN, au plus tard début juin, un justificatif de domicile dans l'académie.
La demande d'affectation est effectuée directement sur Service en Ligne Affectation ou par l'envoi d'un dossier papier, transmis à la DSDEN du Bas-Rhin, pour les familles n'ayant pas accès aux Services en Ligne.

Si l'élève est scolarisé dans un établissement ne relevant pas du système français : la famille doit en sus **OBLIGATOIREMENT** contacter le C.I.O. (Centre d'information et d'orientation) dès l'arrivée de l'élève dans l'académie, afin de faire une demande d'admission dans le système français. Les bulletins doivent être fournis, ou à défaut l'évaluation finale de l'année antérieure et les évaluations intermédiaires de l'année en cours.

Une session complémentaire d'examen d'aptitude est organisée fin août exclusivement pour les familles arrivant tardivement dans l'académie (du 26 au 28 août 2026), en fonction des places disponibles.

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.